

# INSCRIS-TOI DANS UN CLUB SPORTIF !

NOM : ..... PRENOM : .....

FEMME  HOMME

DEPARTEMENT : .....

DATE DE NAISSANCE : ...../...../.....

ADRESSE : .....

SPORT CHOISI : .....

ETABLISSEMENT : .....

CLUB SPORTIF : .....

COORDONNEES : .....

MONTANT DE LA COTISATION : .....€ ANNEE SPORTIVE : :

A L'ATTENTION DE L'ETABLISSEMENT : une fois le coupon validé, veuillez transmettre le document à la DRDJSCS accompagné d'un RIB et de la facture au nom du CROS Centre-Val de Loire à l'attention du Pôle Sport soit par courrier à l'adresse ci-dessous soit par mail : [drjscs45-sport@drjscs.gouv.fr](mailto:drjscs45-sport@drjscs.gouv.fr)

Tampon de  
l'établissement

Tampon du  
club sportif



**DRDJSCS Centre-Val de Loire, Loiret**  
Direction régionale et départementale  
de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

122 rue Faubourg Banner  
CS 74204  
45042 ORLEANS CEDEX 1  
Tél. 02 38 77 49 50

# « INSCRIS-TOI DANS UN CLUB SPORTIF » - 2018/2019

Ce dispositif est piloté par la **Direction Régionale et Départementale Jeunesse, Sports et Cohésion Sociale (DRDJSCS) Centre-Val de Loire/Loiret**, en partenariat avec le **Comité Régional Olympique et Sportif Centre-Val de Loire**.

## C'est quoi « inscris-toi dans un club sportif » ?

Faciliter l'inscription dans une association sportive loi 1901, par la **prise en charge du coût d'adhésion à hauteur de 80 € maximum par personne**.

**L'aide s'applique une seule fois par personne pour une première prise de licence. Elle n'est donc pas renouvelable pour une saison ultérieure.**

## Quel est l'objectif ?

Aider des personnes en situation de précarité à s'intégrer dans une structure sportive, en leur facilitant l'accès à des formes de citoyenneté : estime de soi, confiance en soi, apprentissage de la langue, la contribution à la vie associative,...

## Qui peut bénéficier de cette aide financière ?

Toute personne étant recensée par un établissement social comme étant en situation de précarité, avec un objectif avéré de pratiquer une activité physique régulière au sein d'une association. Un club sportif ne peut pas présenter plus de cinq demandes d'aide par saison sportive.

## Quels sont les établissements concernés ?

**Tous les établissements sociaux de la région Centre/Val de Loire :**

**CHRS** : Centre d'hébergement et de réinsertion sociale - **CADA** : Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile - **Pensions de famille/Maisons relais** - **Accueil de jour** - **OFII** : Office Français de l'Immigration et de l'Intégration... Ainsi que toute autre structure intégrée dans le **DIPS - Dispositif d'Inclusion sociale Par le Sport** - bénéficiant des créneaux sportifs proposés.

## Comment faire ?

Une fois que vous avez trouvé le club sportif (association loi 1901) de votre choix :

- ➔ Compléter le coupon avec le tampon de l'établissement social et celui de l'association sportive
- ➔ Demander à l'association sportive une facture au nom du CROS Centre-Val de Loire
- ➔ Transmettre le coupon complété + la facture + un RIB par :
  - Mail : [drjscs45-sport@jscs.gouv.fr](mailto:drjscs45-sport@jscs.gouv.fr)
  - Courrier : DRDJSCS Centre-Val de Loire/Loiret - 122 rue Faubourg Banner – 45042 Orléans

**Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :**

**Yassire BAKHALLOU –DRDJSCS Centre-Val de Loire/Loiret**

**Au 02 38 77 49 37 ou [yassire.bakhallou@jscs.gouv.fr](mailto:yassire.bakhallou@jscs.gouv.fr)**